

Conseil départemental de la Côte-d'Or
Session du 24 juin 2020

Voeu relatif à la taxe de séjour 2020

Présenté par Mme Céline TONOT au nom du groupe des Forces de Progrès.

Le projet de loi de finances en date du 10 juin dernier prévoit d'instituer pour les communes et EPCI la possibilité d'exonérer ~~les contribuables~~ de la taxe de séjour pour toute l'année 2020.
les touristes redevables

Cette proposition, si elle est appliquée, ne sera pas sans conséquence pour le Département, puisque qu'il est également prévu que la décision de chaque commune ou EPCI s'applique à la taxe additionnelle prélevée au bénéfice du département.

Une telle exonération pourra donc impacter à la baisse les recettes départementales sans que l'Assemblée départementale n'ait eu à se prononcer. Pour mémoire, il avait été inscrit une recette de 300 000 € au budget primitif 2020 du département de la Côte-d'Or en décembre dernier qui pourrait être fortement réduite.

Ce faisant, le bénéfice recherché sur l'attractivité et la fréquentation touristique risque d'être plus faible que la baisse qualitative des moyens utiles pour financer la valorisation des professionnels du tourisme et les territoires.

Ce pourquoi, les Conseillers départementaux soussignés, demandent aux parlementaires et au gouvernement :

- **d'anticiper et prévenir les effets pervers d'une telle mesure pour sécuriser les moyens d'agir ;**
- **de compenser les baisses de recettes affectant les communes et EPCI touristiques, en particulier celles résultant de la taxe de séjour perçue directement ;**
- **inclure les Départements qui ont instauré une taxe additionnelle parmi les bénéficiaires de cette compensation sur la base des produits perçus indirectement.**

<p>Christophe AVENA</p> 	<p>Michel BACHELARD</p> 	<p>Monel BARD</p> 
<p>Hamid EL HASSOUNI</p> 	<p>Dénia HAZHAZ</p> 	<p>Sandrine HILY</p> 
<p>Nathalie KOENDERS</p> 	<p>Christophe LUCAND</p> 	<p>Céline MAGLICA</p> 
<p>Béatrice MOINGEON</p> 	<p>Massar N'DIAYE</p> 	<p>Pierre POILLOT</p> 
<p>Colette POPARD</p> 	<p>Christine RENAUDIN-JACQUES</p> 	<p>Paul ROBINAT</p> 
<p>Jeannine TISSERANDOT</p> 	<p>Céline TONOT</p> 	